



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 12

Date de la convocation :

15/11/2024

Date d'affichage :

15/11/2024

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 01/12/2024
S'LO
01 33 31 57 79 35 01 11 22 30 04 44 02

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 22 novembre 2024

L'an deux vingt-quatre, le 22 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame HUMBLOT Valérie donne procuration à Monsieur GANEE Roger, Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Objet de la délibération : N° 2024-044 - Autorisation de signature d'une convention avec la clinique vétérinaire de SAINT-USAGE pour la stérilisation des chats

Vu le Code général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants ;

Considérant que la gestion des chats errants est délicate et qu'il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération ;

Considérant qu'un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans ;

Considérant que la clinique vétérinaire de Saint-Usage s'est rapprochée de la commune pour proposer une convention pour assurer la stérilisation des chats errants à des tarifs préférentiels ;

Considérant que par conséquent, il convient d'approuver la convention correspondante jointe en annexe ;

Considérant que la commune reste engagée également avec la SPA de Dole située à Bienne concernant la mise en place d'une prestation fourrière pour les chiens errants

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la convention avec la clinique vétérinaire de Saint-Usage concernant la stérilisation et l'identification des chats errants sur le territoire de la commune de Saint-Usage, telle que présentée.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
----------------------------	-----------	--------------------	----------

Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	1 (MATHELIN Jean)
-----------------------	---	---------------------------	----------------------

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Valérie HOSTALIER